

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2531

Autorisation de signer l'avenant n° 1 au Contrat Enfance et Jeunesse 3e génération 2015-2018 en vue d'intégrer l'augmentation de l'offre d'accueil en 2016

Direction de l'Enfance

**Rapporteur :** Mme REYNAUD Blandine

<b>SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2016</b>
-----------------------------------

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 16 NOVEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 4 NOVEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 NOVEMBRE 2016

---

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LE FAOU (pouvoir à M. GRABER), Mme FRIH (pouvoir à M. CUCHERAT), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/2531 - AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU CONTRAT ENFANCE ET JEUNESSE 3E GENERATION 2015-2018 EN VUE D'INTEGRER L'AUGMENTATION DE L'OFFRE D'ACCUEIL EN 2016 (DIRECTION DE L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 octobre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon poursuit un objectif de développement de l'accueil des enfants et des jeunes lyonnais jusqu'à 17 ans révolus en :

- favorisant l'accroissement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands ;
- accompagnant ainsi les familles dans la conciliation de leur vie familiale et professionnelle.

Par délibération n° 2015/1733 du 17 décembre 2015, la Ville de Lyon s'est engagée à poursuivre le développement de cette offre d'accueil, en signant, le 21 décembre 2015, le 3<sup>e</sup> Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2018 et permet de conclure des avenants annuels qui prendront en compte les nouveaux projets augmentant l'offre de service aux Lyonnais.

Il est proposé la signature d'un avenant pour l'année 2016 au contrat initial en vue d'intégrer de nouvelles actions dans les champs enfance (1) et jeunesse (2). La signature de cet avenant rendra éligibles ces nouvelles actions au financement spécifique du Contrat Enfance Jeunesse.

#### 1. PETITE ENFANCE

Au cours de l'année 2016, l'évolution de **l'offre d'accueil** Petite Enfance se traduit par :

- une extension d'accueil en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) avec la création de 8 places, dans le 3<sup>e</sup> arrondissement ;
- une extension d'accueil en EAJE avec la création de 6 places sur le temps de restauration dans le 2<sup>e</sup> arrondissement ;
- une offre de service de Lieux d'Accueil Enfants Parent (LAEP) dans le 9<sup>e</sup> arrondissement.

De même, l'accompagnement des familles et des professionnels de la Petite Enfance est renforcé en 2016 par l'élargissement de l'offre de service de deux Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PAIPE).

Enfin, la Ville de Lyon engage en 2016 une étude prospective sur les besoins en mode d'accueil pour les 0-3 ans. Il s'agit, dans le cadre d'un diagnostic de territoire de définir un modèle de projection territorialisée des besoins en mode de garde, en accueil collectif en particulier.

En synthèse, les actions concernées par le 3<sup>e</sup> avenant au CEJ, pour le volet Enfance sont donc les suivantes :

Etablissement	Type	Nombre de places ou postes créés par avenant en 2016	Date d'ouverture
Couffin Couffine à Lyon 2 <sup>e</sup>	EAJE	6	Septembre 2016
Les Lucioles à Lyon 3 <sup>e</sup>	EAJE	8	Septembre 2016
Maison de l'Enfance de la Duchère à Lyon 9 <sup>e</sup>	LAEP		Janvier 2017
PAIPE 2 création de 2 postes	coordination	2 ETP	Janvier 2017
Etude prospective	Pilotage - diagnostic		2016

## 2. ENFANCE/JEUNESSE.

Dans le cadre de l'évaluation de la réforme des rythmes scolaires et dans la continuité de l'enquête réalisée en 2015, la Direction de l'Education lance en 2016 deux enquêtes qui viennent alimenter les travaux évaluatifs. L'une pour recueillir la parole des enfants sur le bien-être ressenti à l'école (échantillon 900 enfants), la seconde interroge l'ensemble des parents (38 600 familles) sur le recours à l'offre d'accueils périscolaires, ce que la réforme a changé dans leur organisation familiale et sur leur regard sur le bien-être de leur enfant à l'école.

Par ailleurs, la Ville de Lyon renforce ses moyens pour l'accompagnement des Centres Sociaux, MJC et Maisons de l'Enfance gestionnaires d'accueils de loisirs périscolaires par la création d'un poste de chef de projet/coordonateur au sein de la Direction du Développement Territorial. Ce poste supplémentaire permettra de renforcer le suivi et la coordination de ces associations dans le cadre de la réglementation des accueils de loisirs, pour le suivi financier et le versement des subventions, ainsi que pour la mise en œuvre des orientations du Projet Educatif de Territoire de Lyon.

Pour l'ensemble de ces actions, l'intervention de la CAF se traduira par le versement de la Prestation de Service Enfance et Jeunesse selon les modalités prévues au contrat initial.

Vu la délibération n° 2015/1733 du 17 décembre 2015 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Education, Petite Enfance, Université ;

### **DELIBERE**

1. L'avenant n° 1 au troisième Contrat Enfance et Jeunesse 2015-2018 signé le 21 décembre 2015, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. Les recettes en résultant seront inscrites sur l'article 7478, fonctions 64, 63 et 522 des budgets 2016 et suivants.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Blandine REYNAUD